



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre

12, Route de Verrières
Tél : 05.49.42.70.03

mairie@lhommaize.fr

Lhommaizé dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur GERMANEAU, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

PRESENTS [09] : M. GERMANEAU, M. RICHARD, Mme MALVE, M. BUJAULT, Mme SIMONIN, M. GIRAUD, M. DRIANCOURT, M. BOURDEVERRE, Mme CHAMPALOU

POUVOIRS [01] : M. BARLIER a donné pouvoir à M. BUJAULT

EXCUSES [01] : M. QUERRIOUX

Secrétaire de séance : Eric BOURDEVERRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur BOURDEVERRE Eric est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 novembre 2022 :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 08 novembre 2022. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 73/2022

OBJET	BONS-VACANCES CPA LATHUS – ANNEES 2023 à 2025
--------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 17 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA Lathus.

La Commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par enfant de la Commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de :

- L'AUTORISER à signer la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA Lathus,
- REMBOURSER la part communale des bons-vacances à la CCVG.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 10
CONTRE : 00
ABSTENTIONS 00 :

N° 74/2022

OBJET	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION
--------------	--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune avait adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, pour permettre la mise en œuvre de la médecine du travail dans notre collectivité, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire présente le renouvellement de cette convention d'adhésion pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le tarif proposé par le CDG 86 est fixé forfaitairement à 85 € par agent et par an. Il est révisable chaque année sur décision du Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 10
CONTRE : 00
ABSTENTIONS 00 :

N° 75/2022

OBJET	ACQUISITION CELLULE SANITAIRE AUTOMATIQUE
--------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN.

Madame SIMONIN rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 14 mars 2022 elle avait présenté à l'ensemble du conseil des devis pour l'acquisition de toilettes automatiques et que ce projet n'avait pas été retenu à la majorité.

Elle présente à nouveau les devis ci-après pour l'installation d'une cellule sanitaire automatique, en précisant que la commune est susceptible d'obtenir une subvention à hauteur de 80 % du budget total de l'action.

- Société Mobilier Urbain Beaujolais pour un montant de 37 176,00 € TTC,
- Société SAGELEC pour un montant de 31 440,00 € TTC sans les options et 40 651,20 € TTC avec toutes les options (Consuel, système purificateur, lavage sol, 2 urinoirs à lavage et désinfection automatique)

Monsieur BOURDEVERRE souhaiterait que le projet soit budgétisé complètement et qu'une étude soit faite pour la rénovation des toilettes sur la place des Tilleuls.

Monsieur DRIANCOURT précise que la commission des bâtiments réunit tardivement ne s'est pas mise d'accord sur l'installation de cette cellule sanitaire automatique.

Monsieur GIRAUD insiste sur le fait que la mise en place de cette cellule nécessite la création d'une dalle, le raccordement aux réseaux..., par conséquent des frais supplémentaires non négligeables.

Madame SIMONIN demande à Monsieur BUJAULT, responsable de la commission des bâtiments, de faire passer au vote.

Monsieur BOURDEVERRE demande que le vote soit fait à bulletin secret.

Monsieur BUJAULT passe au vote l'acquisition d'une cellule sanitaire automatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- RETIENT la proposition de la société Mobilier Urbain Beaujolais pour un montant de 37 176,00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote : **Adopté à la majorité**

POUR : 05

CONTRE : 04

ABSTENTIONS 01 :

N° 76/2022

OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION AUX « FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS » ACQUISITION CELLULE SANITAIRE AUTOMATIQUE
--------------	---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN.

Madame SIMONIN explique au Conseil Municipal que pour le projet d'acquisition de toilettes automatiques, la commune est susceptible d'obtenir une subvention à hauteur de 80 % du budget total de l'action, soit une aide de 29 740,80 €.

Le plan de financement se présente ainsi :

	SUBVENTION SOLLICITEE	TAUX	MONTANT TTC en €
MINISTERE CHARGE DE L'AUTONOMIE	Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors	80 %	29 740,80
COMMUNE	Autofinancement	20 %	7 435,20
TOTAL			37 176,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Ministère chargé de l'autonomie l'aide aux « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » et à signer tous les documents à intervenir

Vote : **Adopté à la majorité**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTIONS 03 : Mme CHAMPALOU, M. BOURDEVERRE, M. GIRAUD

N° 77/2022

OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'ACTIV'3 » - DEPARTEMENT DE LA VIENNE CREATION AIRE DE STOCKAGE MATERIAUX A L'ATELIER COMMUNAL
--------------	---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN.

Madame SIMONIN rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 mai 2022, il a été décidé de construire trois box de stockage à l'atelier municipal. Les devis des sociétés GIRAUDEAU et TARTARIN ont été retenus pour la réalisation et la fourniture des matériaux pour un coût total HT de 18 118,04 €, soit 21 739,25 € TTC.

Elle ajoute que la commune est susceptible d'obtenir du Département au titre d'ACTIV'3 une aide de 80 % du montant HT de ces travaux.

Le plan de financement se présente ainsi :

	SUBVENTION SOLLICITEE	TAUX	MONTANT HT en €
DEPARTEMENT	ACTIV'3	80 % (plafonnée)	14 494,44
COMMUNE	Autofinancement	20 %	3 623.60
TOTAL			18 118.04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Vienne au titre d'ACTIV'3 et à signer tous les documents à intervenir

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur GERMANEAU :

- Signale que des travaux ont débuté mi-novembre pour la réalisation d'une plateforme de transbordement de pales éoliennes au niveau de RD 8 bis « le Chemin Noir » ;
- Informe que la société EIFFAGE procédera à une visite technique au gymnase pour l'installation de la sirène, le mardi 20 décembre 2022 à 10h30 ;
- Fait part de l'invitation du Président de la CCVG et du Président de l'EPIC Office de tourisme à une présentation du « Schéma de Développement pour un tourisme durable et responsable 2022 – 2027 » de Vienne et Gartempe, le mercredi 14 décembre 2022 à 18h30 à l'Abbaye de Saint-Savin ;
- Indique que Madame GONNET, Conseillère Indépendante en immobilier, en charge de la vente d'un immeuble sis 12 Route de Poitiers, demande s'il est possible de rogner le trottoir afin d'avoir un accès pour une voiture dans la cour devant la maison ;
Cet immeuble se situe dans un virage très dangereux, Monsieur le Maire souhaite se rapprocher de la DIRCO pour avoir leur avis ;
- Indique qu'il a assisté, le samedi 26 novembre, à un échange avec les commandants de brigade pour identifier et coconstruire les besoins de la Vienne dans le cadre de la création de nouvelles brigades de gendarmerie (recherche de parcelles constructibles ou bâtiments pour accueillir une brigade). Il présente le bilan des diverses interventions sur la commune (sécurité routière, délinquance, accident de circulation, violence intrafamiliale...);
- Fait part des remerciements de Madame GABILLAT Gisèle pour l'accueil et le bon repas offert aux aînés le 11 novembre dernier ;
- Prévient que Monsieur LAVERGNE de la F.F.F pour le contrôle de la main courante neuve, a fait le constat que les zones de sécurité ne sont pas conformes ;
- Présente deux devis de la société Lussac Voyages pour une sortie scolaire au CPA de Lathus au mois de mars 2023 et remet les devis à Monsieur RICHARD, responsable de la commission école ;
- Explique que l'académie de Poitiers informe les maires sur leur rôle, à compter de l'année 2022-2023, dans le cadre de l'instruction dans la famille. Chaque mairie compétente doit réaliser une enquête auprès des familles et se faire remettre une attestation de suivi médical par les personnes responsables

de l'enfant. Le résultat de cette enquête doit être communiqué à l'Académie de Poitiers ainsi qu'aux parents (enquête la première année puis tous les deux ans) ;

- Signale qu'une rencontre aura lieu le 19 janvier 2023 au CPA de Lathus relative à l'illettrisme ;
- Indique que Monsieur BELIN souhaite obtenir les coordonnées des élus, exclusivement dédiées à son usage et à son équipe parlementaire.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil

- Annonce qu'un rendez-vous est prévu le 17 décembre avec Monsieur BRUNET du Domaine de Dienné, qui souhaite rencontrer les élus responsables des chemins pour créer des jeux dans les chemins pédestres (à pieds, à cheval, en vélo...);
- A vu Monsieur AUZANNET qui lui a signalé l'état bien abîmé du chemin du « Petit Lieu ». Il a proposé de refaire le chemin avec devis à l'appui ou bien de l'acquérir.

TOUR DE TABLE

Monsieur RICHARD :

- Présente les nouveaux tarifs du prestataire de service CONVIVIO pour les repas de cantine avec une augmentation de 12 %. Il propose de contacter différents prestataires pour une mise en concurrence pour la rentrée prochaine ;
- Indique que la commission communication s'est réunie la semaine dernière pour la préparation de la Lhonnaizette ;
- Signale l'absence d'un agent depuis le 2 décembre suite à un accident, personne en charge des TAP et de l'encadrement d'une partie des GS.

Madame SIMONIN :

- Indique que la réception du préau a eu lieu avec Monsieur NEGRAULT et la commission des bâtiments, les travaux sont conformes au devis. Elle félicite cette entreprise sur la prestation et le timing tenu ;
- Informe que la boîte à livres a été installée sur l'espace de la « Vallée des Noyers ».

Monsieur BOURDEVERRE :

- Annonce que l'ESL est ravi de pouvoir remettre 700 € de dons au téléthon suite au foot en salle de vendredi soir au gymnase.

Monsieur DRIANCOURT :

- Souhaite que les commissions soient convoquées en respectant un délai de convocation et la remise d'un procès-verbal signé par le Président ou vice-président.

Monsieur GIRAUD :

- Signale des nids de poule dans les chemins (au Bois...);
 - Demande si la commission matérielle va être réunie pour l'acquisition d'un sécateur électrique car s'étonne du travail accompli par l'agent lors de la taille des arbres avec un simple sécateur.
- Monsieur BUJAULT attend des devis.

Madame MALVE :

- Indique que les jeux de l'espace René Cassin ont été réceptionnés ;
- Signale que 66 personnes ont participé au repas du 11 novembre dont une à domicile et déplore le peu de Conseiller présent mais elle comprend ;
- Informe que les sapins sont en place, prêts à être décorés ;
- Signale qu'à la suite des vœux du maire le 15 janvier prochain, un repas est prévu avec les Conseillers Municipaux, le personnel communal et les bénévoles intervenants à l'école ainsi que leurs conjoints ;
- Rappelle la distribution des colis aux aînés les 16 et 17 décembre prochains.

Levée de séance 21h50

Secrétaire de séance
Eric BOURDEVERRE

Le Maire
Bernard GERMANEAU